



CINQUANTE-CINQUIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Vendredi 18 octobre 2024
Vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Conseillers, conseillères :

par vidéoconférence : A. Desbiens, R. Deschatelets, C. Gleeson, E. Grunerud, M. Lorek, V. McCullough, M. Oakes, S. Payeur, J.-P. Pelletier

par audioconférence : M. Lovenuk

Administration : G. Beauce, R. Brunelle Crupi, M. Major-Levesque

Absences : V. Mauro, M. Perreault

1. APPEL DES MEMBRES

1.1 Reconnaissance du territoire

La présidente, Claudette Gleeson, débute la réunion à 12 h avec la reconnaissance du territoire et procède à l'appel des membres.

1.2 Prière d'ouverture

La direction de l'éducation, Mme Mireille Major-Levesque, récite la prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n°55X-01 proposée par Conseillère McCullough, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'ordre du jour de la 55^e réunion extraordinaire, tenue le 18 octobre 2024, tel que présenté.

Adoptée

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Néant.

4. RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution n°55X-02 proposée par Conseillère Lorek, appuyée de Conseiller Deschatelets

QUE l'on siège en comité plénier pour considérer les questions suivantes :

4.1 Nomination – direction de l'école St-Joseph

4.2 Cadre de rémunération

et que cette séance se tienne à huis clos conformément à l'article 207(2) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n°55X-CP08 proposée par Conseillère Lorek, appuyée de Conseiller Deschatelets

QUE l'on retourne en séance régulière.

Adoptée

5. RAPPORT DÉCOULANT DE LA RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution n°55X-CPX01 proposée par Conseiller J.-P. Pelletier, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve la nomination de monsieur Mody Sy au poste de direction de l'École St-Joseph à compter du 18 novembre 2024, sous réserve de révision en cas de facteurs imprévus ou d'entente mutuelle.

Adoptée

Résolution n°55X-CP02 proposée par Conseillère Lorek, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reçoive le rapport portant sur la rémunération des cadres supérieurs, présenté au Comité plénier à huis clos restreint du 18 octobre 2024.

Adoptée

Résolution n°55X-CP03 proposée par Conseillère Oakes, appuyée de Conseillère Grunerud

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales remette une lettre au Conseil du Trésor pour demander une dispense à l'application du Règlement 406/18 portant sur le gel de la rémunération des cadres supérieurs afin que leur rémunération soit au moins équivalente à celle perçue par les cadres supérieurs des conseils scolaires de langue anglaise de la région de Thunder Bay.

Adoptée

Résolution n°55X-CP04 proposée par Conseillère McCullough, appuyée de Conseillère Grunerud

QUE le délai fixé pour recevoir une réponse substantive du Conseil du Trésor soit 21 jours suivant la date de la remise de la lettre de demande de dispense par le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales.

Adoptée

Résolution n°55X-CP05 proposée par Conseillère Lorek, appuyée de Conseillère Oakes

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales autorise la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière de procéder avec l'ajustement des salaires rétroactivement au 1^{er} septembre 2024, conformément à l'option 1 détaillé dans le rapport et que cet ajustement des salaires soit effectué une fois que le délai de carence pour recevoir la réponse du Conseil du Trésor soit échu.

Adoptée

Résolution n°55X-CP06 proposée par Conseiller Pelletier, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales autorise la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière à mandater ses conseillers juridiques à déposer un recours judiciaire contre le gouvernement de l'Ontario si ce dernier s'oppose à la demande de dispense ou à l'ajustement des salaires des cadres supérieurs, tel que décidé lors de la séance à huis clos restreint du CSDCAB du 18 octobre 2024.

Adoptée

Résolution n°55X-CP07 proposée par Conseillère Desbiens, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE, selon cet exercice d'ajustement des salaires rétroactivement au 1^{er} septembre 2024, le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales ne prenne aucune démarche afin de récupérer, des sommes versées à titre de rémunération de ses cadres supérieurs malgré toute demande de remboursement par la Couronne.

Adoptée

6. LEVÉE DE LA SÉANCE ET PRIÈRE

Résolution n°55X-03 proposée par Conseillère McCullough, appuyée de Conseillère Lovenuk

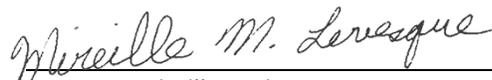
QUE la séance de la 55^e réunion extraordinaire du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, tenue le 18 octobre 2024, soit levée à 12 h 37.

Adoptée



Claudette Gleeson

Présidence



Mireille Major-Levesque
Direction de l'éducation

/gb